LEGISLATIVE LIBRARY
BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
MAR 15 1989
FREDERICTON, N.B.

Speech from the Throne

The Honourable
Gilbert Finn, O.C.
Lieutenant-Governor

Province of
New Brunswick

1989

March 14

Second Session
of the Fifty-First
Legislative Assembly of
New Brunswick

MR. SPEAKER, AND HONOURABLE MEMBERS OF THE LEGISLATIVE ASSEMBLY:

On behalf of Her Majesty, the Queen, I welcome you to the Second Session of the Fifty-First Legislative Assembly of the Province of New Brunswick.

As New Brunswickers, we are proud of our province. We are determined to succeed in our projects and achieve greater self-reliance. We look confidently to a future which is bright with economic opportunity and committed to the achievement of dignity for the disadvantaged and less fortunate.

For its part, My Government is pleased that the economy of New Brunswick continues to grow at the fastest pace in the region, thus providing more jobs and business opportunities for more New Brunswickers. At the same time, it recognizes that much more has to be done to assure the province's future.

Concentrated effort will be made in the coming year to ensure that this economic development not only continues, but accelerates to the greater benefit of our citizens.

In this Session, My Government proposes to focus on three major themes: stimulation of small business and entrepreneurship; protection of the environment; and ensuring that our people have the opportunity to participate fully in the economy through education and skills training.

You will also be asked to consider legislative and policy proposals affecting a variety of other initiatives essential to the continued social and economic development of our province.

Small Business and Entrepreneurship

New Brunswick's history shows clearly that the province would not have developed without its innovative and creative entrepreneurs. My Government believes that our economic future also lies in our entrepreneurs and their businesses, and we will be proposing a number of innovative measures which will build upon the dynamic growth of their past efforts.

Of prime importance will be the *Small Business Directorate* which will be created within the Department of Commerce and Technology. This Directorate will bring important focus to this vital area, and will co-ordinate My Government's creative new program responses.

My Government has listened carefully to representatives from various groups on a *Stock Savings Plan* discussion paper. Legislation will be introduced to establish such a Plan, taking into account many of the representations received.

In addition, an *Equity Enhancement Program* will be proposed as part of an aggressive approach towards creating venture capital funds in the province. This response will provide a flexible new instrument for placing risk capital in the hands of our New Brunswick entrepreneurs. The program will be grant-based rather than the present loan-based program.

A further major government thrust in the formation of equity pools, will be directed towards groups of entrepreneurs. We will establish *Community Enterprises,* a program designed to foster community self-sufficiency. The program will provide incentives to investor groups to organize investment pools and to promote community business development.

My Government will also launch a new entrepreneurial support program, *Self Start,* to assist individuals to find seed capital for new small businesses. The program will provide support to individuals to obtain low cost bank financing.

To deal more effectively with our entrepreneurs, My Department will establish *Regional Opportunity Centers* in several locations to provide them with a direct link to the decision makers of the programs. These Centers will be housed, where possible, with regional economic development commissions to further facilitate and reinforce the concept of one center for access to small business information.

To ensure that business opportunities are fully realized in all regions of the province, a mobile unit will be created by My Department of Commerce and Technology. This unit will circulate throughout New Brunswick, to schools, fairs, community colleges, and community gathering places, to promote the entrepreneurial and small business spirit and provide information on our business development programs.

To widen opportunities for New Brunswick business, the Department has established a section within it dealing with the industrial benefits which often flow from major capital projects in the province.

In order to further expand opportunities for New Brunswick manufacturers, a committee of the Deputy Ministers of the departments of Commerce and Technology and Supply and Services, the General Manager of the New Brunswick Electric Power Commission and the President of the New Brunswick Telephone Company, Limited has been established to coordinate procurement policies of these agencies.

My Government is extremely concerned about the amount of bureaucratic red tape facing business people who wish to embark on new ventures. The new *Small Business Directorate* will be charged with undertaking a paper burden review to reduce or eliminate as much as possible the bureaucratic obstacles facing our entrepreneurs.

We are acutely conscious of the need for increased awareness of the business potential in this province. My Department of Commerce and Technology, together with other departments, will be participating in a New Brunswick awareness program that will provide the focus for publicizing our business community's many successes and further opportunities for development.

The Province will establish a permanent office in Boston to pursue trade, investment, tourism and other opportunities in that large New England market where New Brunswick has been a traditional trader.

An important element of increasing awareness will be to recognize the achievements of our women entrepreneurs. We will be establishing awards of excellence for women entrepreneurs to recognize not only their achievements, but also to encourage more women to establish businesses in the future.

My Government will pay increasing attention to the needs and priorities of the province's different regions. Consensus-building, regional priorization of needs and a partnership relationship between government and local communities will form the building blocks of this new commitment, which will be outlined to you in this Session.

Members of the Legislative Assembly, for too long the measures to stimulate the economic development of this province have focused on single, short-term issues. We believe that our economic future lies in the encouragement and development of many facets of New Brunswickers and the New Brunswick economy.

It is with some pride therefore, that My Government will be presenting to the people its *Economic Development Strategy*. This document will expand on many items included here, present new initiatives and outline our goals for the next decade. The strategy will serve as a road map for achieving a more prosperous, more equitable, New Brunswick.

The Environment

Economic development of New Brunswick cannot proceed at the expense of our environment. My Government believes that the future of our province lies in striking the proper balance between industrial development and maintaining a healthy and pleasant environment. Environmental considerations must, therefore, be a fundamental element of economic policy.

To this end, the Government is committed to making our economic development efforts sustainable. This recognizes the importance of environmental quality of life and the need to integrate environmental management and economic development.

To achieve this will require close cooperation between the public and private sectors, as evidenced by the recent creation of the *Premier's Round Table on Environment and Economy.*

Our Government has taken further steps in ensuring these issues are addressed by establishing a *Cabinet Committee on the Environment,* co-chaired by the Premier and the Minister of Municipal Affairs and Environment, which will focus attention on environmental concerns.

My Government is also committed to providing a strong statutory mandate for the management and protection of water resources in the province. A *Clean Water Act* will be put forward for your consideration during this Session.

Comprehensive integration of land and water use planning, expansion of public drinking water supply protection, mandatory monitoring of public drinking water sources, and establishment of a water classification system will be among the areas strengthened through the *Clean Water Act.* The enforcement portion of the Act will be based on the *polluter pays* principle.

In this context, My Government is undertaking a re-evaluation of the penalty structure for offences against the environment aimed at creating a stronger, more active and decisive approach to enforcing environmental law.

Following last autumn's public hearings on alternative approaches to beverage container legislation, My Government awaits the report of the Special Committee on Social Policy Development and will act expeditiously on its findings.

My Government's commitment in this regard is to introduce a comprehensive approach to container management which will include recycling, litter control and public education programs on all aspects of solid waste management.

The Government will continue to take a strong leadership role in rejecting attempts to import solid waste from outside jurisdictions for simple landfilling in New Brunswick.

My Government will be introducing this Session a policy dealing with emissions of chlorofluorocarbons (CFCs) in order to ensure that New Brunswick does its full part in protecting the ozone layer.

A formal consultation mechanism will be established with officials in the City of Saint John to address environmental problems in that city. Special attention will also be given, through similar mechanisms, to the care of the Miramichi River.

The Government will also be announcing criteria for giving purchasing support to products which qualify for environmentally-friendly labelling by the Canadian Standards Association. In this way, the Government will encourage the purchase of such items as recycled materials, biodegradable materials and energy efficient products, and minimize or eliminate the purchase of goods that may be harmful to our environment.

Environmental monitoring is one of the cornerstones of our province's highly successful aquaculture program. The potential of fisheries and aquaculture depends on the overall health of the sea and efforts will be increased to safeguard a clean environment at cage sites and fish hatcheries through strong monitoring activities and laboratory testing. My Government will dedicate resources to fulfill these obligations in the aquatic environment.

Conserving the environmentally sensitive agricultural land in New Brunswick is a matter of great importance to My Department of Agriculture, which has been given a mandate to promote the practice of sustainable agriculture. It will assist farmers in a certification system and provide on-farm demonstrations and evaluation of sustainable techniques.

An exciting program to provide new employment opportunities, rehabilitate and protect the environment and provide services of benefit to the community, will be introduced. My Government will be outlining details this Session for the formation of the *Opportunity Corps.* In the area of conservation, there will be a host of employment opportunities made available to income assistance recipients to help them obtain a foothold in the labour force while providing important services to the province. This innovative new program will provide constructive employment opportunities for a number of conservation and reforestation projects including, water course protection, fish-habitat improvement, erosion protection, and silviculture.

Education and Skill Training

As part of its effort to increase the marketable skills of New Brunswickers and to encourage more people to participate in the economy, My Government will intensify its programs in education, with particular emphasis on skills training development, on entrepreneurship training, on reaching young people who are experiencing difficulty at school, and on providing training to enable income assistance recipients' return to the work force.

My Government is very concerned about the school dropout rate in New Brunswick and particularly the significant differences from school district to school district and region to region. It is in the long-term economic and social interest of New Brunswick to improve this situation and My Government will

be outlining approaches during this Session as part of a long-term objective to establish one of the best school retention rates in Canada.

Activity will escalate in the FOCUS program, administered by the Department of Income Assistance, which has been remarkably effective in providing opportunities for income assistance recipients to participate in the workplace.

FOCUS provides specialized skill training adapted to the individual needs of its clients, with the objective of making people more self-reliant.

As referred to earlier, My Government's new *Opportunity Corps* will provide fresh possibilities for the chronically unemployed. In its community aspects, opportunities will be provided to gain work experience by assisting in our communities and our public institutions. Over $10 million will be targeted to this significant effort to provide a hand-up to income assistance recipients as well as valuable service to the public.

The Government's coordinated employment initiative through education will also affect students who experience difficulties in making the transition to a work environment. Through the *Youth Strategy,* young people will receive assistance in selecting and obtaining training and work experience directly relevant to their talents and to the job market.

In addition, this program, which is jointly organized by the provincial and federal governments, will establish a series of counselling and assessment centres as the first point of contact for matching individual needs with a variety of education, training and work opportunities.

In cooperation with the *Youth Strategy,* the Department of Education and school boards will offer increased support, computer assisted learning and other programs to persuade 'at-risk' students to complete their education. In addition, a provincial conference for policymakers, in-service education for teachers, a research program, and increased consultation with the business community, are being organized and scheduled.

A major revision of the *Schools Act* will be laid before you and public comment will be sought on the proposed changes.

My Government will proceed with changes to secondary school organization which revise and expand the credit hour system and increase compulsory studies. New resources will be devoted in this effort, which will be carried out over the next three years.

My Government will introduce a discussion paper on early intervention. Research has shown that up to one third of our students, mainly from

disadvantaged families, experience difficulties as they begin their public education. My departments of Health and Community Services and Education are most concerned with this situation and will work together to present several viable options in the discussion paper.

My Department of Education will also consider recommendations from two committees studying the integration of exceptional pupils into the public schools. Additional resources will be allocated to assist in the integration process.

In conjunction with the Core Second Language Program, My Department of Education will undertake a pilot project for teacher exchanges between the Anglophone and Francophone school systems. The program will provide an enriching experience for the teachers and will also benefit students and their schools.

Harmony between the two provincial language groups has been a distinctive feature of New Brunswick's development. To promote and strengthen this, a student exchange program to enrich second language improvement in both official languages will be continued with a view to promoting a better understanding of the richness, beauty and culture of our province.

In addition, a discussion paper will be tabled on Second Language instruction for both linguistic communities. My Government will await this paper with interest in order that progressive changes can be made to current programming in this area.

Further Initiatives for Economic Progress

My Government will undertake a broad range of other initiatives to improve the economic and social life of the province.

At the top of this list is My Government's program to upgrade the arterial highway network throughout the province. It will also redouble its efforts to persuade the federal government to assist in rebuilding the rapidly deteriorating Trans-Canada Highway, which not only services New Brunswick, but traffic originating in Quebec, the other Maritime Provinces and the New England States. My Government will join with the citizens of the province in making our federal representatives in the Parliament of Canada fully aware of the great importance of this issue for New Brunswick.

A major change in the motor vehicle registration system in our province will result in staggering the dates for renewals throughout the year, instead of by the end of March. This will result in greater convenience for the driving public.

Amendments will be made to the *Highway Act,* establishing categories of limited access highways. Stricter control of all-terrain vehicles will be sought in changes to the *All-Terrain Vehicle Act.* As well, controls on moving radioactive materials will be included in proposed amendments to the *Transportation of Dangerous Goods Act.*

The fishing industry is of major importance to the provincial economy and is the dominant employer in most of our coastal regions.

The industry will benefit from opportunities through declining tariffs under the Free Trade Agreement which will enable processors to add more value to their product and create more jobs at home.

To obtain these advantages, we must continue to protect and conserve our present fish stocks while gaining fair access to Canadian fish stocks for New Brunswick fishermen and processors.

A new and extremely promising prospect for the fishery is aquaculture, particularly salmon rearing, for which our coasts are uniquely suited. The industry has grown sharply and is expected to become the single largest contributor to the fishery sector by the end of this year.

Under a memorandum of understanding with the Government of Canada, the Department of Fisheries and Aquaculture will assume the lead role in licensing and leasing aquaculture sites in New Brunswick. New licenses will now be considered for the Bay of Fundy, after a two-year moratorium on their issuance.

A dynamic component of My Government's economic development strategy is the federal-provincial Economic and Regional Development Agreement, or ERDA. This has harnessed significant federal-provincial resources in order to encourage and stimulate development in all regions and sectors of the province.

Existing arrangements under this Agreement will soon expire and My Government wishes to complete negotiations with the federal government for a new series of ERDAs, which will allow us to participate more fully in the economic life of Canada.

My Government looks forward to working with all New Brunswick industry and business to encourage them to take full advantage of the opportunities which the Canada-US trade agreement offers for expanded exports and increased employment, and to work with those firms which may be adversely affected. My Government is well aware that there may be dislocations for businesses, and looks forward to receiving word from the Government of Canada concerning its assistance for companies so affected.

Through the Conference of New England Governors and Eastern Canadian Premiers, My Government will be holding a major international trade show and conference in Moncton, this May, entitled Interaction '89, which will focus on opportunities for trade between New England and Eastern Canada created by the Free Trade Agreement.

Furthermore, in June of this year, a Reverse Trade Show will be held where the procurement needs of major buyers, public and private, will be exhibited for New Brunswick producers of goods and services.

My Government is looking forward to its participation in the third Francophone Summit, which will be held this May in Senegal, not only to strengthen its economic ties with Francophone nations but to share its knowledge and experience in such areas as fisheries and aquaculture, forestry and common law in French.

With many areas of North America advertising their presence, My Government understands how urgent it is to make an impression on potential investors and tourists, who may bring revenue and investment to the province. As a result, My Government will increase its efforts to identify and promote our provincial image by coordinating promotional programs among all provincial agencies and departments.

We will continue to accord high priority to the attraction of tourists to our province. This sector holds much potential as we continue to encourage specific attractions, designed to emphasize New Brunswick as a destination area. One such example is the Fundy Trail, where we will be proceeding with an action plan for its development. In co-operation with the Government of Canada, My Government anticipates being able to make other important tourist-related announcements in the near future.

As well, the Government will actively encourage industry to add value by developing more of their final product in New Brunswick, building upon expertise for product manufacture and marketing, particularly in the forest, mineral, agriculture and fish industries.

The departments of Agriculture, Fisheries and Aquaculture, and Commerce and Technology are in the process of designing a provincial food policy, which will maximize local production and processing and emphasize value-added production and local employment.

The Province will also intensify its efforts to attract more immigrants with business experience and funds to invest from the Pacific Rim, Europe and elsewhere by coordinating these efforts within the Department of Commerce and Technology.

The generation of electricity, traditionally a major contributor to New Brunswick development, will account this year for an expenditure by the New Brunswick Electric Power Commission of $217 million on new power generation, terminals, substations, transmission and distribution, development studies, buildings, tools and equipment.

The Department of Municipal Affairs and Environment is well advanced in considering the environmental impact of New Brunswick Power's proposed 450 megawatt thermal power plant in Belledune.

Energy cost plays a vital role in the daily lives of New Brunswickers and their industry. My Minister responsible for the New Brunswick Electric Power Commission will be informing you soon of the rate structure for the coming year and projections for subsequent years.

To enhance the degree of consumer protection in such matters, you will be asked to consider legislation which will require that rates charged by the New Brunswick Electric Power Commission be subject to review by the Board of Commissioners of Public Utilities.

The Power Commission will continue to promote energy conservation through its programs for insulation and energy-efficient electrical equipment.

New Brunswick is a pioneer of the development and use of geographic information systems, a technology with much potential for the future in an area which is experiencing rapid growth. This presents an opportunity to New Brunswickers to compete worldwide to develop an advanced private sector industry.

To offer maximum encouragement to this developing private sector expertise, My Government is creating a *Geographic Information Corporation* to consolidate all government land information activities, providing better information to the public and fostering a private sector services industry.

In addition, a land information system developed in New Brunswick, which is a leader in the international marketplace, will be designated for use throughout the government.

This is a practical example of using our own skills and ingenuity to become more self-reliant.

Initiatives for Fairness, Dignity and Quality of Life

Fairness is basic to the concern of My Government. You will be asked to consider legislation establishing Pay Equity in Part 1 of the public service,

providing for the principle that employees doing work of equal value, will receive equal pay for it. The measure will redress long-standing imbalances in pay between men and women.

The citizens of our province are mindful of the need to protect human rights and combat racial intolerance. Increasingly, it is recognized that there is a common bond of humanity which unites us despite the differences of race, language, religion and culture.

In order to encourage and foster increased understanding of the realities of the New Brunswick mosaic, the Department of Education will table a policy on multiculturalism and improved ethnic relations which will form an integral part of the development and administration of educational programs.

In addition, the department will expand the school curriculum in human rights and multiculturalism to seek greater understanding of this fundamental aspect of our society. In the summer of 1989, the second workshop on holocaust education will be held to assist teachers in building an awareness by their students of this most tragic event in world history.

New Brunswick has a strong record of protecting human rights — the *Human Rights Act* being more than 20 years old. In view of this, My Government will be conducting a comprehensive review of the provisions of the Act, focusing on improving methods for securing these rights and promoting their understanding.

The Minister of Justice will also continue, in co-operation with his provincial, territorial and federal counterparts, the development of amendments to provide an effective criminal law approach to the problem of hate literature.

Fairness extends to the rights and needs of victims of crime. My Government will be proclaiming certain provisions of the *Victim Services Act,* establishing these rights. Dramatic growth in the volume of applications under the *Compensation for Victims of Crime Act* has resulted in the need for increased resources to better address these claims.

Following the recommendations of a major study into the Workers' Compensation Board, My Government will make to you major proposals for regionalizing service, improving benefits, and protecting an injured worker's right to return to work.

To protect workers from unsafe or unhealthy working conditions, amendments will be introduced to the *Occupational Health and Safety Act* to ensure immediate enforcement of orders under occupational health and safety provisions.

My Government awaits with interest the tabling in this House of the report of the Special Committee on Social Policy Development which held hearings on the 1988 Green Paper on child and adult protection measures. Later this year, My Department of Health and Community Services plans to bring forward legislative amendments to the *Family Services Act,* taking into account the recommendations of the committee.

An Office for Seniors and an Office of Childhood Services will be established in the Department of Health and Community Services to focus and coordinate government services in these vital areas.

My Government looks forward to the results of the McKelvey-Levesque Commission, which is reviewing the organization, structure, use and funding of our hospital, medicare and prescription drug programs.

The financing of these vital health care services at a time of rapidly rising costs is a concern shared by all provinces in Canada, a fact highlighted by the recent conference of provincial health and finance ministers in Moncton.

You will be asked to consider changes to the *Mental Health Act* clarifying patients' rights in respect to protection and treatment. The proposals are being made in keeping with the Charter of Rights and Freedoms.

Legislation will be introduced to establish a *Mental Health Commission* to integrate administration of provincial mental health clinics and psychiatric facilities.

In its efforts to provide equitable access to service in all regions of the province, the Department of Health and Community Services will again make a major commitment to Northern Service Development.

A proposal will be put to you for a *Vocational Rehabilitation of Disabled Persons Act* to enable the Department of Income Assistance to plan, coordinate and administer programs in this area, as well as to provide for an appeal process, which is a feature of a new cost-sharing agreement with the Government of Canada.

Following recommendations of the special inquiry on housing which reported recently, My Government will introduce a number of measures using new resources and designed to make adequate shelter available to people of modest means. These include a new down payment assistance program for first-time home owners, improved program access for the disabled, a special home completion loan program and an improved emergency repair program. In addition, a home orientation and training program for persons receiving this assistance will be offered and a community involvement program developed for people living in large public housing projects will be begun.

During this Session, My Government will develop processes for enhancing the social and economic development of the aboriginal people of New Brunswick, both in Indian Bands and the off-reserve population. A *Joint Committee of Cabinet Ministers and Indian Chiefs* will be established through the Union of New Brunswick Indians. As well, a tripartite forum is planned involving representatives of My Government, the Government of Canada and the New Brunswick Aboriginal Peoples Council.

Changes will be proposed in motor vehicle insurance, abolishing the Unsatisfied Judgment Fund and amending the *Insurance Act* to provide for compulsory uninsured motorist coverage up to $200,000 and for the creation of a compensation pool, financed and administered by motor vehicle insurers, for innocent victims of accidents.

Responsibility for security frauds prevention and protection will be transferred from the Department of Transportation to the Department of Justice and measures will be taken to substantially increase monitoring of financial institutions in the province.

Securities law reform will also be studied by My Justice Department. Modernization of our *Securities Act* is important if we are to meet the needs of the commercial and financial sectors of the community, and at the same time increase protection for investors.

You will be asked to consider changes to the *Trespass Act* concerning the trespass of motor vehicles on agricultural land, to the *Cost of Credit Disclosure Act,* assuring disclosure of mortgage costs and to the *Loan and Trust Companies Act,* tightening definition and control of firms subject to the Act.

My Department will be outlining its plans for its involvement in Civil Legal Aid.

Improvements to the *Residential Tenancies Act* for the handling of insurance deposits, unlawful entry and use of confidential information will be proposed.

Changes to the procedure for hearing small claims, raising the limit to $3000 and providing greater access to courts at lower cost and making for more expeditious judgements, will be tabled.

My Department of Justice will undertake a study of security in personal property, with a view to consolidating existing statutes and making our law consistent with that found in other jurisdictions. This will be conducive to enhanced interprovincial and international commercial dealings for the province.

My Department of Justice will also table a discussion paper on the *independence and accountability of the office of public prosecutions.*

Provisions making it mandatory for local fire departments to investigate all fires will be presented for inclusion in the *Fire Prevention Act* and you will be asked to approve measures in the *Municipalities Act* dealing with signs, local service districts and animal and pest control.

Amendments to the *Fish and Wildlife Act* dealing with confiscation of equipment, hunting while impaired and trapping out of season, among other matters, will be proposed.

Following recommendations of a special committee on harness racing, a bill will be proposed which will permit the establishment of a *New Brunswick Harness Racing Commission.*

My Premier was most pleased earlier this year to receive the report of the Premier's Advisory Committee on the Arts. Following the excellent work of the Committee, an inter-departmental committee has been at work and the Premier will announce during this Session the Government's planned new actions in support of the arts.

My Government joins all citizens of our province in congratulating David Adams Richards on his major achievement in receiving the Governor General's award for English language fiction. His excellence in his chosen work is an inspiration, particularly to our young people venturing forth in life.

Government support for amateur sport originated in our province in 1961 and since then the volunteer sector has grown in strength and importance. My Government is now in a position to increase support for sports volunteers through paid leadership.

In keeping with My Government's commitment to openness, accessibility, and participation, a number of measures have been introduced over the past year to ensure that people have the fullest opportunity to make their views known on policy proposals.

These include expanded public hearings before new legislative committees, the publication of an unprecedented variety of discussion papers and the participation of non-elected political representatives before various legislative committees. My Government will continue to ensure that New Brunswick's proud tradition of parliamentary democracy is not only maintained, but enhanced.

The Constitution Amendment, 1987, commonly known as the Meech Lake Accord, was the subject of intensive legislative public hearings at which many New Brunswickers had the unique and historic occasion to express their views on a fundamental alteration to their Constitution.

It is with great interest that My Government awaits the report of the Legislative Committee.

The Public Accounts for the period ending March 31, 1988 will be presented to you, together with a statement of estimated revenues and expenditures for the coming fiscal year.

My Government has set before you today an ambitious program for our province and is confident that while maintaining careful management of our financial affairs, these goals can be realized to the benefit of all our citizens.

I pray that Divine Providence will guide you in your deliberations.

Discours du trône

L'honorable
Gilbert Finn, O.C.
lieutenant-gouverneur

Province du
Nouveau-Brunswick

1989

le 14 mars

deuxième session de la
cinquante et unième
législature du
Nouveau-Brunswick

MONSIEUR L'ORATEUR, MESDAMES ET MESSIEURS LES DÉPUTÉS,

Au nom de Sa Majesté la reine, je vous souhaite la bienvenue à la deuxième session de la 51e législature du Nouveau-Brunswick.

En tant que Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises, nous sommes fiers de notre province. Nous sommes déterminés à réussir dans nos projets et à réaliser une plus grande autosuffisance. Nous envisageons avec confiance un avenir rempli de possibilités économiques et axé sur la dignité des personnes défavorisées et moins fortunées.

Pour sa part, mon gouvernement est content que l'économie du Nouveau-Brunswick continue à croître au rythme le plus rapide de la région, ce qui procure davantage d'emplois et de possibilités commerciales à plus de Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises. En même temps, il reconnaît qu'il faut faire beaucoup plus pour assurer l'avenir de la province.

Au cours de l'année qui vient, des efforts concentrés seront déployés pour que le développement économique actuel non seulement se poursuive mais qu'il s'accélère pour le plus grand bien de notre population.

Au cours de la présente session, mon gouvernement entend se concentrer sur trois thèmes majeurs : stimuler la petite entreprise et l'entrepreneuriat, protéger l'environnement et s'assurer que notre population puisse participer pleinement à l'économie grâce à l'éducation et à la formation professionnelle.

Vous serez également saisis de mesures législatives et de politiques proposées, touchant diverses autres initiatives indispensables à la poursuite du développement économique et social de notre province.

Petite entreprise et entrepreneuriat

L'histoire du Nouveau-Brunswick montre clairement que la province ne se serait pas développée sans l'esprit innovateur et créatif de ses entrepreneurs. Mon gouvernement croit que notre avenir économique dépend lui aussi de nos entrepreneurs et de leurs entreprises, et nous proposerons bon nombre de mesures innovatrices qui s'appuieront sur la croissance dynamique résultant de leurs efforts passés.

D'une importance primordiale sera la création de la *Direction générale de la petite entreprise,* au ministère du Commerce et de la Technologie. Cette direction générale consolidera un secteur aussi vital et coordonnera les nouveaux programmes créatifs de mon gouvernement.

Mon gouvernement a écouté attentivement les représentants de divers groupes au sujet du document de travail sur un *régime d'épargne-actions*. Des mesures législatives instaurant un tel régime seront déposées, et elles tiendront compte des observations apportées.

En outre, un *Programme d'accroissement de l'avoir* sera proposé, comme élément d'une démarche énergique visant l'établissement de fonds de capital de risque dans la province. Une telle mesure fournira un outil nouveau et souple afin de mettre du capital de risque à la disposition de nos entrepreneurs néo-brunswickois. Le programme sera axé sur des subventions, contrairement au programme actuel de prêts.

Une autre initiative gouvernementale importante en matière de mise en commun de l'avoir portera sur les groupes d'entrepreneurs. Nous établirons *Entreprises locales,* un programme visant à encourager l'autosuffisance des localités. Le programme incitera les groupes d'investisseurs à organiser des fonds communs de placement et à promouvoir le développement des entreprises locales.

Mon gouvernement lancera également un nouveau programme de soutien à l'entreprise, *Autodémarrage,* en vue d'aider des particuliers à trouver des capitaux d'amorçage pour de nouvelles petites entreprises. Le programme aidera les particuliers à obtenir un financement bancaire à coût modique.

Pour traiter plus efficacement avec nos entrepreneurs, mon ministère établira des *centres de perspectives régionaux* à plusieurs endroits afin de fournir aux entrepreneurs un lien direct avec les responsables des programmes. Dans la mesure du possible, les centres seront installés dans les locaux de commissions régionales de développement économique pour que soit davantage renforcé et accentué le principe de centres de renseignements monopostes pour la petite entreprise.

Pour qu'il soit pleinement tiré parti des perspectives commerciales dans toutes les régions de la province, une unité mobile sera créée par mon ministère du Commerce et de la Technologie. L'unité se rendra partout au Nouveau-Brunswick — dans les écoles, les foires, les collèges et les centres communautaires — pour promouvoir l'entrepreneuriat et la petite entreprise ainsi que pour fournir des renseignements sur nos programmes de développement commercial.

Afin d'accroître les débouchés des entreprises néo-brunswickoises, le ministère a créé une section qui s'occupera des avantages industriels découlant souvent d'importants projets d'immobilisations réalisés dans la province.

Dans le but d'accroître davantage les débouchés des fabricants néo-brunswickois, un comité composé du sous-ministre du Commerce et de la Technologie, du sous-ministre de l'Approvisionnement et des Services, du directeur général de la Commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick et du président de New

Brunswick Telephone Company Limited a été formé pour coordonner les politiques d'approvisionnement des organismes en question.

Mon gouvernement se préoccupe au plus haut point des innombrables tracasseries bureaucratiques que connaissent les gens d'affaires qui veulent se lancer dans de nouvelles entreprises. La nouvelle *Direction générale de la petite entreprise* sera chargée d'examiner la paperasserie, en vue de réduire ou de supprimer autant que possible les obstacles bureaucratiques que doivent surmonter nos entrepreneurs.

Nous sommes profondément conscients de la nécessité d'une plus grande sensibilisation au potentiel commercial de la province. Mon ministère du Commerce et de la Technologie, de concert avec d'autres ministères, participera à un programme de promotion du Nouveau-Brunswick, qui fera valoir les nombreux succès de nos gens d'affaires ainsi que d'autres possibilités de développement.

La province établira à Boston un bureau permanent qui se consacrera aux possibilités de commerce, d'investissement, de tourisme et aux autres débouchés qu'offre le vaste marché de la Nouvelle-Angleterre, où le Nouveau-Brunswick fait de longue date du commerce.

Un élément important de sensibilisation sera de reconnaître les réalisations des femmes dans l'entreprise. Nous créerons des prix d'excellence pour les entrepreneures afin de non seulement reconnaître leurs réalisations mais également de motiver plus de femmes à lancer des entreprises dans l'avenir.

Mon gouvernement s'occupera davantage des besoins et des priorités des différentes régions de la province. La recherche de consensus, l'établissement de priorités régionales et un partenariat entre le gouvernement et les localités serviront de base au nouvel engagement, qui vous sera présenté au cours de la session.

Mesdames et Messieurs les députés, pendant trop longtemps, les mesures pour stimuler le développement économique de la province n'ont porté que sur des questions ponctuelles et à court terme. Nous croyons que notre avenir économique réside dans la mise en valeur et le développement de nombreuses facettes de la population et de l'économie du Nouveau-Brunswick.

C'est donc avec fierté que mon gouvernement présentera à la population sa *stratégie de développement économique.* En plus d'entrer dans le détail de nombreux sujets qui viennent d'être abordés, le document présentera de nouvelles initiatives et exposera nos objectifs pour la prochaine décennie. La stratégie tracera la voie à suivre pour faire du Nouveau-Brunswick une province plus prospère et plus équitable.

Environnement

Le développement économique du Nouveau-Brunswick ne peut se faire aux dépens de notre environnement. Mon gouvernement estime que l'avenir de notre province est lié à l'atteinte d'un juste équilibre entre le développement industriel et le maintien d'un environnement sain et agréable. Par conséquent, l'environnement doit être un élément fondamental de la politique économique.

À cet égard, le gouvernement s'est engagé à rendre soutenables nos efforts de développement économique. Un tel engagement reconnaît l'importance de l'aspect environnemental de la qualité de vie et le besoin d'harmoniser la gestion environnementale et le développement économique.

Réaliser un tel objectif exigera une étroite collaboration entre les secteurs public et privé, comme l'atteste le récent établissement de la *Table ronde du premier ministre sur l'environnement et l'économie.*

Notre gouvernement a pris d'autres mesures pour veiller à ce que de telles questions soient traitées, en établissant un *Comité du Cabinet sur l'environnement,* coprésidé par le premier ministre et le ministre des Affaires municipales et de l'Environnement; le comité se penchera sur des préoccupations environnementales.

Mon gouvernement s'est aussi engagé à prévoir un ferme mandat législatif pour la gestion et la protection des ressources en eau de la province. Une *loi sur la protection de l'eau* vous sera soumise durant la session.

L'intégration complète de la planification de l'utilisation du sol et de l'eau, une protection accrue de l'approvisionnement public en eau potable, la surveillance obligatoire des sources publiques d'eau potable et l'établissement d'un système de classification de l'eau compteront parmi les domaines renforcés par la *loi sur la protection de l'eau.* L'application de la loi reposera sur le principe selon lequel c'est le *pollueur qui doit payer.*

Dans un tel contexte, mon gouvernement entreprend une réévaluation des sanctions pour infractions environnementales afin d'en arriver à une application plus ferme, plus active et plus catégorique de la législation sur l'environnement.

Vu les audiences publiques de l'automne dernier sur les différentes options pour légiférer en matière de conditionnement des boissons, mon gouvernement attend le rapport du Comité spécial d'élaboration de la politique sociale et entend y donner rapidement suite.

L'engagement de mon gouvernement à cet égard est de recourir à une approche globale de la gestion des récipients de boissons, qui comprendra le recyclage, la lutte contre les déchets sauvages ainsi que des programmes d'éducation publique sur tous les aspects de la gestion des matières usées solides.

Le gouvernement continuera résolument à montrer l'exemple en contrecarrant les tentatives d'importation de matières usées solides de l'extérieur de la province simplement destinées à être mises en décharge au Nouveau-Brunswick.

Mon gouvernement présentera au cours de la session une politique sur les émissions de chlorofluorocarbones — les CFC — afin que le Nouveau-Brunswick fasse toute sa part pour protéger la couche d'ozone.

Des modalités officielles de consultation seront établies avec des représentants de la ville de Saint John pour s'occuper des problèmes environnementaux de cette ville. Des modalités semblables permettront aussi de porter une attention particulière à la protection de la rivière Miramichi.

Le gouvernement annoncera aussi des critères en vue d'encourager l'achat de produits désignés écologiques par l'Association canadienne de normalisation. Ainsi, le gouvernement encouragera l'achat de produits fabriqués avec des matières recyclées ou biodégradables et de produits ayant un bon rendement énergétique et réduira au minimum ou éliminera l'achat d'objets pouvant nuire à notre environnement.

La surveillance environnementale est l'une des pierres angulaires du programme aquacole de notre province, lequel connaît un grand succès. Le potentiel des pêches et de l'aquaculture dépend de la qualité globale du milieu marin, et les efforts seront intensifiés afin de sauvegarder la qualité de l'environnement aux emplacements de cages et aux écloseries grâce à une surveillance stricte et à des analyses en laboratoire. Mon gouvernement affectera des ressources en vue de remplir de telles obligations en matière d'environnement aquatique.

La conservation des terres agricoles écologiquement sensibles du Nouveau-Brunswick est très importante pour mon ministère de l'Agriculture, qui a été chargé de promouvoir la pratique d'une agriculture viable. Le ministère aidera les agriculteurs à participer à un système d'homologation, fera des démonstrations sur place et s'occupera d'évaluer les techniques viables.

Un programme prometteur sera instauré en vue de créer de nouvelles possibilités d'emploi, d'assainir et de protéger l'environnement et de fournir des services pratiques aux collectivités. Au cours de la session, mon gouvernement donnera les détails sur la création de l'*Équipe Perspectives*. Toute une gamme de possibilités d'emploi seront offertes aux bénéficiaires de l'aide au revenu dans le domaine de la conservation, afin de les aider à devenir membres de la population active tout en assurant d'importants services à la province. Le nouveau programme innovateur offrira des possibilités d'emploi positives dans le cadre d'un certain nombre de projets de conservation et de reboisement, y compris la protection des cours d'eau, l'amélioration de l'habitat du poisson, la protection contre l'érosion, ainsi que la sylviculture.

Éducation et formation professionnelle

En vue d'augmenter les compétences monnayables des Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises et d'encourager plus de gens à participer à l'économie, mon gouvernement intensifiera ses programmes d'éducation en mettant surtout l'accent sur la formation professionnelle et entrepreneuriale, sur l'aide aux jeunes éprouvant des difficultés scolaires et sur la formation permettant aux bénéficiaires de l'aide au revenu de réintégrer le marché du travail.

Mon gouvernement se préoccupe beaucoup du taux d'abandon scolaire au Nouveau-Brunswick et surtout des écarts entre parmi les districts scolaires et entre les régions. Il y va de l'intérêt économique et social à long terme du Nouveau-Brunswick d'améliorer la situation, et mon gouvernement, au cours de la présente session, indiquera, dans le cadre d'un objectif à long terme, des façons d'obtenir un des meilleurs taux de persévérance scolaire au Canada.

Les activités liées au Programme CIBLE s'intensifieront. Il s'agit d'un programme qui est administré par le ministère de l'Aide au revenu et qui, avec une efficacité remarquable, fournit aux bénéficiaires de l'aide au revenu la possibilité d'accéder au marché du travail.

Le Programme CIBLE fournit une formation professionnelle spécialisée, adaptée aux besoins individuels de ses clients, et son objectif est de rendre les gens plus indépendants.

Tel qu'il a déjà été mentionné, la nouvelle *Équipe Perspectives* de mon gouvernement ouvrira de nouvelles possibilités aux chômeurs chroniques. Le volet communautaire du programme donnera aux gens une expérience de travail qu'ils acquerront en aidant dans nos localités et dans nos établissements publics. Plus de 10 millions de dollars seront consacrés à un effort aussi considérable, qui profitera aux bénéficiaires de l'aide au revenu tout en rendant un service précieux au public.

L'initiative coordonnée du gouvernement en matière d'emploi grâce à l'éducation touchera aussi les étudiants qui éprouvent des difficultés à faire la transition des études à un milieu de travail. Grâce à la *Stratégie des jeunes,* ceux-ci recevront de l'aide dans le choix et l'acquisition d'une formation et d'une expérience de travail directement liées à leurs aptitudes et au marché du travail.

De plus, le programme en question, organisé conjointement par les gouvernements provincial et fédéral, établira une série de centres de counselling et d'évaluation, qui seront le premier point de rencontre où les besoins des jeunes et une gamme de ressources en éducation, en formation et en travail seront assortis.

Dans le cadre de la *Stratégie des jeunes,* le ministère de l'Éducation et les conseils scolaires offriront davantage de soutien, un apprentissage assisté par ordinateur et d'autres programmes visant à persuader les élèves «à risque» de compléter

leurs études. De plus, une conférence provinciale à l'intention des décideurs, la formation en cours d'emploi pour le personnel enseignant, un programme de recherche et une consultation accrue du secteur des affaires sont en train d'être organisés et planifiés.

Vous serez saisis d'une importante révision de la *Loi scolaire,* et le public sera invité à faire des commentaires sur les changements proposés.

Au chapitre de l'organisation de l'école secondaire, mon gouvernement ira de l'avant avec les changements qui portent sur la révision et l'élargissement du système des heures-crédits et sur l'augmentation des cours obligatoires. De nouvelles ressources seront consacrées à la réorganisation, qui s'étendra sur les trois prochaines années.

Mon gouvernement présentera un document de travail sur l'intervention précoce. La recherche a montré que pas moins du tiers de nos élèves, provenant surtout de familles désavantagées, éprouvent des difficultés à leur entrée dans le système scolaire public. La situation préoccupe fort mon ministère de la Santé et des Services communautaires et mon ministère de l'Éducation, qui travailleront ensemble pour présenter dans le document de travail plusieurs options réalisables.

Mon ministère de l'Éducation examinera également les recommandations de deux comités qui étudient l'intégration d'élèves exceptionnels dans les écoles publiques. Des ressources supplémentaires seront affectées pour faciliter l'intégration.

Dans le cadre du programme régulier de langue seconde, mon ministère de l'Éducation entreprendra un projet pilote d'échanges de personnel enseignant entre le système scolaire anglophone et le système francophone. Le programme sera une expérience enrichissante pour les enseignantes et enseignants et profitera également aux élèves et aux écoles.

L'harmonie entre les deux groupes linguistiques de la province a été jusqu'à présent un caractère distinct du développement du Nouveau-Brunswick. Afin de promouvoir et de renforcer cette harmonie, se poursuivra un programme d'échange pour la jeunesse destiné à améliorer le perfectionnement de la langue seconde dans les deux langues officielles, dans le but de favoriser une meilleure compréhension de la richesse, de la beauté et de la culture de notre province.

De plus, un document de travail sur l'enseignement de la langue seconde à l'intention des deux communautés linguistiques sera déposé. Mon gouvernement attendra ce document avec intérêt, afin que des changements progressistes puissent être apportés aux programmes actuels.

Autres initiatives visant le progrès économique

Mon gouvernement entreprendra une large gamme d'autres initiatives en vue d'améliorer la vie économique et sociale de la province.

En tête de liste figure le programme de mon gouvernement visant à améliorer le réseau de routes de grande communication dans toute la province. Mon gouvernement redoublera également ses efforts en vue de persuader le gouvernement fédéral d'aider à la réfection de la Transcanadienne, qui se détériore rapidement et qui est utilisée non seulement par des véhicules du Nouveau-Brunswick mais également par des véhicules en provenance du Québec, des autres provinces Maritimes et des États de la Nouvelle-Angleterre. Mon gouvernement se joindra aux gens de la province pour faire en sorte que nos représentants fédéraux au Parlement du Canada soient pleinement conscients de la grande importance que revêt la question pour le Nouveau-Brunswick.

Un changement majeur dans le système d'immatriculation des véhicules à moteur aura pour résultat d'échelonner sur toute l'année les dates des renouvellements, qui ont actuellement lieu à la fin mars. Ce sera plus pratique pour les conducteurs et conductrices.

Des modifications seront apportées à la *Loi sur la voirie* pour établir des catégories de routes à accès limité. Des changements à la *Loi sur les véhicules tout-terrain* viseront une surveillance plus sévère des véhicules tout-terrain. De plus, des mécanismes de contrôle du transport des matériaux radioactifs seront inclus dans des modifications proposées à la *Loi sur le transport des marchandises dangereuses.*

L'industrie des pêches revêt une importance majeure pour l'économie de la province et elle est la principale source d'emplois dans la plupart de nos régions côtières.

L'industrie bénéficiera de débouchés découlant de la baisse des droits de douane à la suite de l'Accord de libre-échange, ce qui permettra aux transformateurs d'accroître la valeur ajoutée de leurs produits et de créer plus d'emplois chez nous.

Pour obtenir de tels avantages, nous devons continuer à protéger et à préserver nos stocks halieutiques actuels tout en obtenant un accès équitable aux stocks halieutiques canadiens pour les pêcheurs et les transformateurs néo-brunswickois.

Une nouvelle perspective extrêmement prometteuse pour les pêches est l'aquaculture, surtout la salmoniculture, à laquelle nos côtes conviennent particulièrement. L'industrie a enregistré une croissance marquée, et il est prévu que, d'ici la fin de l'année, elle deviendra l'élément qui contribue le plus au secteur des pêches.

En vertu d'un protocole d'entente avec le gouvernement du Canada, le ministère des Pêches et de l'Aquaculture assumera le rôle clé dans la délivrance de permis et de

baux pour les sites aquacoles du Nouveau-Brunswick. De nouveaux permis seront maintenant envisagés pour la baie de Fundy, après un moratoire de deux ans sur leur délivrance.

Un élément dynamique de la stratégie de développement économique de mon gouvernement est l'Entente de développement économique et régional fédérale-provinciale, EDER. L'entente a mobilisé d'importantes ressources fédérales-provinciales en vue d'encourager et de stimuler le développement de toutes les régions et de tous les secteurs de la province.

Les arrangements actuels en vertu de l'entente prendront bientôt fin, et mon gouvernement désire négocier avec le gouvernement fédéral une nouvelle série d'ententes sur le développement économique et régional, qui assurera notre pleine participation à la vie économique du Canada.

Mon gouvernement entend travailler avec l'ensemble des industries et des entreprises du Nouveau-Brunswick pour les encourager à tirer pleinement parti des possibilités accrues d'exportations et d'emplois découlant de l'accord commercial entre le Canada et les États-Unis; il entend aussi travailler avec les entreprises auxquelles l'accord pourrait nuire. Mon gouvernement est très conscient qu'il peut s'ensuivre une perturbation pour des entreprises et il compte que le gouvernement du Canada lui fasse part de l'aide éventuelle accordée aux compagnies touchées.

Sous l'égide de la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'est du Canada, mon gouvernement tiendra en mai une manifestation internationale importante, Interaction 1989, qui comportera une foire commerciale et un congrès et mettra l'accent sur les possibilités d'échanges commerciaux suscitées pour la Nouvelle-Angleterre et l'est du Canada par l'Accord de libre-échange.

De plus, une foire commerciale d'acheteurs aura lieu en juin de cette année. Des gros acheteurs, du secteur privé autant que public, y feront part de leurs besoins en matière d'achats, à l'intention de fournisseurs néo-brunswickois de produits et de services.

Mon gouvernement se réjouit de participer au troisième Sommet de la francophonie, qui se tiendra au Sénégal en mai, non seulement pour resserrer ses liens économiques avec les pays francophones mais aussi pour partager ses connaissances et son expérience dans des domaines tels que les pêches et l'aquaculture, la foresterie, ainsi que la *common law* en français.

Étant donné que de nombreuses régions d'Amérique du Nord affichent leur présence, mon gouvernement comprend à quel point il est urgent de se faire connaître d'investisseurs et de touristes éventuels susceptibles d'apporter des recettes et des investissements à la province. Par conséquent, mon gouvernement intensifiera

ses efforts pour définir et promouvoir l'image de notre province en coordonnant les programmes de promotion de tous les organismes et ministères provinciaux.

Nous continuerons à accorder une grande priorité à l'attraction de touristes dans notre province. C'est un secteur qui a beaucoup de potentiel dans le contexte de nos efforts soutenus pour encourager certaines attractions qui visent à mettre l'accent sur le Nouveau-Brunswick comme lieu de destination. Un exemple de telles attractions est la route Fundy; nous mettrons en oeuvre un plan d'action pour son aménagement. Avec la coopération du gouvernement du Canada, mon gouvernement prévoit dans un proche avenir faire d'autres annonces importantes liées au tourisme.

De plus, le gouvernement encouragera activement les entreprises à ajouter de la valeur à leur production en finissant davantage de leurs produits au Nouveau-Brunswick, mettant ainsi à profit les compétences en matière de fabrication et de commercialisation des produits, en particulier dans l'industrie des forêts, des mines, de l'agriculture et du poisson.

Le ministère de l'Agriculture, celui des Pêches et de l'Aquaculture et celui du Commerce et de la Technologie sont en train d'élaborer une politique alimentaire provinciale qui maximisera la production et la transformation locales et qui mettra l'accent sur la production et la création locale d'emplois découlant de la valeur ajoutée.

La province, grâce à la coordination au sein du ministère du Commerce et de la Technologie, intensifiera aussi ses efforts pour attirer plus d'immigrants qui proviennent de la ceinture du Pacifique, de l'Europe et d'ailleurs et qui ont une expérience commerciale et des capitaux à investir.

La production d'électricité, d'habitude un facteur important dans le développement du Nouveau-Brunswick, donnera lieu cette année à des dépenses de 217 millions de dollars par la Commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick pour la production nouvelle d'énergie, les postes, les sous-stations, le transport et la distribution, les études de développement, les bâtiments, l'outillage et le matériel.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Environnement est considérablement avancé dans son étude de l'impact sur l'environnement de la centrale thermique de 450 MW d'Énergie Nouveau-Brunswick proposée à Belledune.

Le coût de l'énergie joue un rôle vital dans l'activité quotidienne des gens et des entreprises du Nouveau-Brunswick. Mon ministre responsable de la Commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick vous informera bientôt du barème des tarifs pour l'année qui vient et des projections pour les années suivantes.

Pour améliorer la protection des consommateurs et consommatrices d'énergie, il vous sera demandé d'étudier des mesures législatives en vertu desquelles les tarifs de

la Commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick seront soumis à la Commission des entreprises de service public.

La Commission d'énergie continuera à promouvoir les économies d'énergie par ses programmes sur l'isolation et l'équipement électrique à faible consommation énergétique.

Le Nouveau-Brunswick est un pionnier dans la mise au point et l'utilisation de systèmes d'information géographique, une technologie d'un grand potentiel pour l'avenir dans un domaine à croissance rapide. Des Néo-Brunswickois et des Néo-Brunswickoises ont ainsi la possibilité de soutenir la concurrence à l'échelle mondiale dans le développement d'une industrie de pointe du secteur privé.

Pour encourager le plus possible l'essor de telles compétences du secteur privé, mon gouvernement a établi la *Société d'information géographique* afin de regrouper toutes les activités gouvernementales liées à l'information foncière, ce qui permet de fournir de meilleurs renseignements au public et de stimuler une industrie de services du secteur privé.

De plus, un système d'information foncière conçu au Nouveau-Brunswick, lequel est un chef de file sur le marché international, sera mis en oeuvre dans tout le gouvernement.

Il s'agit d'un exemple pratique d'utilisation de nos propres compétences et de notre propre ingéniosité afin de devenir plus autosuffisants.

Initiatives pour l'équité, la dignité et la qualité de vie

L'équité est au coeur des préoccupations de mon gouvernement. Vous serez saisis d'une mesure législative établissant *l'équité salariale* dans la partie I des services publics selon le principe de la rémunération égale pour un travail de valeur égale. La mesure mettra fin à des inégalités salariales de longue date entre les hommes et les femmes.

Les résidents de notre province sont conscients du besoin de protéger les droits de la personne et de combattre l'intolérance raciale. Il est de plus en plus reconnu qu'il existe une solidarité humaine qui nous unit en dépit des différences de race, de langue, de religion et de culture.

Afin d'encourager et de favoriser une plus grande compréhension des réalités de la mosaïque néo-brunswickoise, le ministère de l'Éducation déposera une politique sur le multiculturalisme et sur l'amélioration des relations ethniques, qui fera partie intégrante de l'élaboration et de l'administration des programmes éducatifs.

De plus, le ministère élargira les programmes d'études en ce qui a trait aux droits de la personne et au multiculturalisme afin de permettre une meilleure compréhension

d'un aspect aussi fondamental de notre société. À l'été 1989, un deuxième atelier consacré à l'éducation sur l'Holocauste sera donné en vue d'aider le personnel enseignant à susciter chez leurs élèves une prise de conscience d'un événement des plus tragiques dans l'histoire mondiale.

Le bilan du Nouveau-Brunswick en matière de protection des droits de la personne est solide, la *Loi sur les droits de la personne* étant en place depuis plus de 20 ans. À cet égard, mon gouvernement procédera à une révision globale de la loi, mettant l'accent sur l'amélioration des moyens de garantir les droits et d'en améliorer la compréhension.

Le ministre de la Justice, de concert avec ses homologues provinciaux, territoriaux et fédéral, poursuivra également l'élaboration de modifications afin de parvenir à un droit pénal efficace relativement au problème de la propagande haineuse.

L'équité s'étend aux droits et aux besoins des victimes d'actes criminels. Mon gouvernement, pour établir ces droits, proclamera certaines dispositions de la *Loi sur les services aux victimes.* En raison de l'augmentation marquée du nombre de demandes faites en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels,* il faut davantage de ressources pour mieux s'occuper des demandes.

Suivant les recommandations d'une importante étude sur la Commission des accidents du travail, mon gouvernement vous fera des propositions majeures sur la régionalisation des services, l'amélioration des prestations et la protection du droit de retour au travail qu'ont les travailleuses et les travailleurs accidentés.

Pour protéger la main-d'oeuvre contre des conditions de travail dangereuses ou malsaines, des modifications à la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* seront présentées afin d'assurer l'application immédiate des ordres émis en vertu des dispositions relatives à l'hygiène et à la sécurité au travail.

Mon gouvernement attend avec intérêt le dépôt à la Chambre du rapport du Comité spécial d'élaboration de la politique sociale, qui a tenu des audiences au sujet du livre vert de 1988 sur les mesures de protection de l'enfant et de l'adulte. Plus tard cette année, mon ministère de la Santé et des Services communautaires se propose de présenter des modifications à la *Loi sur les services à la famille,* en tenant compte des recommandations du comité.

Un Bureau des personnes âgées et un Bureau des services à l'enfance seront créés au ministère de la Santé et des Services communautaires pour mettre au point et coordonner les services du gouvernement dans des domaines aussi essentiels.

Mon gouvernement a hâte de voir les résultats de la Commission McKelvey-Lévesque, qui examine l'organisation, la structure, l'utilisation et le financement de nos services hospitaliers, de notre régime d'assurance-maladie et de notre régime de dispensation gratuite des médicaments sur ordonnance.

Le financement de tels services vitaux de soins de santé à un moment où les coûts augmentent rapidement est un sujet de préoccupation pour toutes les provinces du Canada, fait mis en relief à la récente conférence des ministres provinciaux de la Santé et des Finances, tenue à Moncton.

Il vous sera demandé d'étudier des changements à la *Loi sur la santé mentale* qui clarifieront les droits des patients et patientes en matière de protection et de traitement. Les propositions sont formulées en conformité avec la Charte canadienne des droits et libertés.

Des mesures législatives seront déposées en vue de créer une *commission de la santé mentale* afin d'intégrer l'administration des cliniques d'hygiène mentale et des établissements psychiatriques dans la province.

Dans ses efforts visant à fournir un accès équitable aux services dans toutes les régions de la province, le ministère de la Santé et des Services communautaires prendra une fois de plus un engagement important à l'égard du développement des services dans le Nord.

Vous serez saisis d'une *Loi sur la réadaptation professionnelle des personnes handicapées,* qui permettra au ministère de l'Aide au revenu de planifier, de coordonner et d'administrer des programmes dans le domaine; la mesure prévoira aussi un mécanisme d'appel, modalité-prévue dans une nouvelle entente à frais partagés avec le gouvernement du Canada.

À la suite des recommandations du groupe d'étude spécial sur l'habitation, qui a remis son rapport récemment, mon gouvernement présentera un certain nombre de mesures qui utiliseront de nouvelles ressources et qui viseront à donner aux personnes dont les moyens sont modestes la possibilité d'avoir un logement convenable. Ces mesures comprennent un nouveau programme d'aide relative au paiement initial à l'intention des propriétaires qui accèdent à la propriété pour la première fois, une plus grande accessibilité aux programmes par les personnes handicapées, un programme spécial de prêts pour achèvement de maison et un programme amélioré pour les réparations urgentes. De plus, un programme d'initiation et de formation sur l'entretien d'une maison sera offert aux personnes recevant de l'aide, et un programme de participation communautaire à l'intention des personnes vivant dans de grands ensembles de logements sociaux sera entrepris.

Au cours de la présente session, mon gouvernement élaborera des moyens pour stimuler le développement social et économique des autochtones du Nouveau-Brunswick, tant ceux faisant partie de bandes indiennes que ceux vivant hors des réserves. Un *comité mixte de ministres et de chefs indiens* sera créé par l'intermédiaire de la Union of New Brunswick Indians. En outre, une tribune tripartite est prévue, à laquelle participeront des représentants de mon gouvernement, du gouvernement du Canada et du New Brunswick Aboriginal Peoples Council.

Des changements seront proposés dans le domaine de l'assurance des véhicules à moteur. Le Fonds d'indemnisation pour jugements inexécutés sera aboli, et la *Loi sur les assurances* sera modifiée afin de prévoir une garantie non-assurance des tiers obligatoire pour un montant jusqu'à concurrence de 200 000 $ ainsi que la création d'un fonds d'indemnisation financé et administré par les assureurs des véhicules à moteur, à l'intention des innocentes victimes d'un accident.

Le ministère de la Justice, au lieu de celui des Transports, s'occupera désormais de la prévention et de la protection relativement aux fraudes en matière de valeurs, et des mesures seront prises pour accroître considérablement la surveillance des institutions financières dans la province.

Mon ministère de la Justice envisagera également une réforme de la législation sur les valeurs. La modernisation de notre *Loi sur les valeurs* est importante si nous comptons répondre aux besoins des secteurs commercial et financier de la collectivité tout en améliorant la protection des investisseurs.

Il vous sera demandé d'étudier des changements à la *Loi sur les actes d'intrusion,* relativement à l'intrusion de véhicules à moteur sur les terres agricoles, à la *Loi sur la divulgation du coût du crédit,* pour assurer la divulgation des coûts hypothécaires, et à la *Loi sur les compagnies de prêt et de fiducie,* pour préciser la définition et resserrer le contrôle des entreprises assujetties à la loi.

Mon ministère exposera ses projets quant à sa participation à l'aide juridique en matière civile.

Des améliorations seront proposées à la *Loi sur la location de locaux d'habitation,* concernant le traitement des dépôts de garantie, l'entrée illégale et l'utilisation de renseignements confidentiels.

Des changements à la procédure d'audition des petites créances seront déposés; ils auront pour effet de hausser la limite à 3 000 $, de faciliter l'accès aux tribunaux à un coût moindre et de contribuer à des jugements plus prompts.

Mon ministère de la Justice entreprendra une étude de la sûreté mobilière en vue de refondre les lois actuelles et d'harmoniser notre législation avec celle qui est en vigueur ailleurs. Une telle démarche favorisera l'accroissement des opérations commerciales interprovinciales et internationales pour la province.

Mon ministère de la Justice déposera également un document de travail portant sur *l'indépendance du bureau des poursuites publiques et sur l'obligation qu'a le bureau de rendre compte.*

Des dispositions obligeant les services d'incendie locaux à enquêter sur tous les incendies seront déposées en vue de modifier la *Loi sur la prévention des incendies,* et

il vous sera demandé d'approuver des dispositions de la *Loi sur les municipalités,* portant sur les panneaux, les districts de services locaux, la police des animaux et la lutte antiparasitaire.

Des modifications seront proposées à la *Loi sur la pêche sportive et la chasse,* relativement à la saisie d'équipement, à la chasse avec facultés affaiblies, au piégeage pendant la période de fermeture et à d'autres questions.

À la suite de recommandations d'un comité spécial sur la course attelée, un projet de loi établissant une *commission des courses attelées du Nouveau-Brunswick* sera proposé.

Plus tôt cette année, mon premier ministre a été très content de recevoir le rapport du Comité consultatif du Premier ministre sur les arts. Pour faire suite à l'excellent travail du comité consultatif, un comité interministériel est à l'oeuvre, et le premier ministre annoncera au cours de la session les nouvelles mesures que prévoit le gouvernement pour appuyer les arts.

Mon gouvernement se joint à la population de notre province pour féliciter de sa réalisation importante David Adams Richards, qui a remporté le prix du gouverneur général dans la catégorie ouvrage de fiction en langue anglaise. L'excellence dont il fait preuve dans la profession qu'il a choisie est une inspiration, surtout pour nos jeunes qui se lancent dans la vie.

L'appui gouvernemental au sport amateur dans notre province remonte à 1961, et, depuis, le bénévolat a pris de l'ampleur et de l'importance. Mon gouvernement est maintenant en mesure d'augmenter son appui aux bénévoles du secteur sportif, en rémunérant les responsables.

En accord avec l'engagement de mon gouvernement d'être ouvert et accessible et de favoriser la participation, un certain nombre de mesures ont été prises au cours de l'année écoulée pour que les gens puissent pleinement faire connaître leurs vues sur les politiques proposées.

Les mesures en question comprennent davantage d'audiences publiques devant de nouveaux comités législatifs, la publication de documents de travail d'une diversité sans précédent et l'intervention de représentants politiques non élus devant différents comités législatifs. Mon gouvernement continuera à veiller à ce que la noble tradition de démocratie parlementaire du Nouveau-Brunswick soit non seulement maintenue mais aussi rehaussée.

La Modification constitutionnelle de 1987, mieux connue sous le nom d'accord du lac Meech, a fait l'objet d'audiences publiques intenses tenues par un comité législatif. Ces audiences ont donné à de nombreux Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises une occasion unique et historique d'exprimer leur point de vue sur un changement fondamental à leur Constitution.

C'est avec un grand intérêt que mon gouvernement attend le rapport du comité législatif.

Les comptes publics pour la période se terminant le 31 mars 1988, ainsi que l'état des recettes et dépenses prévues pour la prochaine année financière, vous seront présentés.

Mon gouvernement vous a exposé aujourd'hui un programme ambitieux pour notre province et il est convaincu que, tout en maintenant une gestion prudente de nos affaires financières, de tels objectifs peuvent être atteints pour le bénéfice de tous nos résidents.

Que la Divine Providence vous guide dans vos délibérations.